

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 25/07/2024 - 6055 - 2012 B 00044 - 539 146 803 - BDR IMMO SAS

Certifié conforme
à l'original



BDR IMMO SAS
Sociétés par Actions Simplifiée au capital social de 40 000.00 Euros
Siège social : 18, Avenue Françoise GIROUD - 21000 DIJON
RCS DIJON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 8 heures 30,

Monsieur Jérôme BALLEET, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président du Directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté, banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 525 307 340 € dont le siège social est situé à Dijon (21000) – 18, Avenue Françoise GIROUD, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 352 483 341, associée unique de la Société BDR IMMO SAS.

Statue par les présentes sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président ;
- Nomination d'un nouveau président ;
- Démission du Directeur Général
- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoir pour les formalités.

Madame Sylvie MERLE (cabinet KPMG) commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

1^{ère} décision : Démission du Président

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Fabien CHAUBE de ses fonctions de Président, ce à compter du 31 mai 2024. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

2^{ème} décision : Nomination du Président

L'associée unique décide de nommer Madame Ludivine MARTIN pour une durée indéterminée aux fonctions de Président de la société à compter du 1^{er} juin 2024, en remplacement de Monsieur Fabien CHAUBE, Président démissionnaire.

Madame Ludivine MARTIN, Président, accepte et déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

L'associée unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions de Président, Madame Ludivine MARTIN reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

3^{ème} décision : Démission du Directeur Général

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Isabelle BROUTE de ses fonctions de Directeur Général, ce à compter du 31 mai 2024. Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

4^{ème} décision : Nomination du Directeur Général

L'associée unique décide de nommer Monsieur Julien OLLAGNIER pour une durée indéterminée aux fonctions de Directeur Général de la société à compter du 1^{er} juin 2024, en remplacement de Madame Isabelle BROUTE, Directeur Général démissionnaire.

Monsieur Julien OLLAGNIER, Directeur Général, accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

L'associée unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Julien OLLAGNIER reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

5^{ème} décision : Pouvoirs pour les formalités

L'Associée unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités, publications prescrites par la loi.
